

EXERCICE 2023

COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE DE L'UNIVERSITÉ DE TOURS
Séance du 16 mars 2023DELIBERATION n°CFVU/2023-004

La commission de la formation et de la vie universitaire s'est réunie le 16 mars 2023 en séance plénière, sur convocation du Président de la Commission de la formation et de la vie universitaire, adressée le 9 mars 2023.

Point de l'ordre du jour :**1. Informations générales****1.1. Ajouté en séance Motion sur le passage des cours en distanciel**

.....

Vu le code de l'éducation, notamment son article L. 712-6-1 ;

Vu les statuts de l'université de Tours ;

1.1. Motion sur la passage des cours en distanciel**Exposé de la décision :**

La commission a été invitée à examiner et à approuver la première phrase de la motion suivante présentée en séance :

« Dans le cadre de la mobilisation contre la réforme des retraites, les élu.es de la CFVU rappelle qu'il ne peut y avoir de passage des enseignements en distanciel sans décision de cette commission et précise qu'une mobilisation sociale ne saurait être un motif justifiant ce passage en distanciel.

De même, les jours de grève ne sont pas des circonstances exceptionnelles justifiant le basculement de l'activité des personnels en travail à distance ou en télétravail en dehors du cadre réglementaire. »

Proposition de décision soumise à la commission :

Approbation de la première phrase de la motion présentée en séance.

Nombre de membres constituant la Commission : 38 Quorum : 20
Nombre de membres participant à la délibération : 32 Abstention : 2
Votes Exprimés : 30 Pour : 30 Contre : 0

Fait à Tours, le 17 mars 2023,

La Présidente du Conseil
académique



Sylvie HUMBERT-MOUGIN

Classée au registre des délibérations de la commission de la formation et de la vie universitaire, consultable au secrétariat de la direction des affaires juridiques

Délibération publiée sur le site internet de l'université le : 21/03/2023

Transmise au recteur le : 21/03/2023